

**VILLE DE LA FERTE-BERNARD**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de convocation 21 septembre 2017

Date d'affichage 21 septembre 2017

**Nombre de conseillers**

en exercice 29  
présents 21 (+ 7 procurations)  
votants 28

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-217201326-20171006-DEL\_17\_09\_27\_21-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/10/2017

L'AN DEUX MILLE DIX-SEPT

Le VINGT-SEPT SEPTEMBRE à Vingt heures trente,

le Conseil Municipal de la Ville de la Ferté-Bernard, légalement convoqué en session ordinaire, s'est réuni aux Halles Denis Béalet, lieu habituel de ses séances, en séance publique sous la présidence de Monsieur Didier REVEAU, Maire.

**Étaient présents :** M. Didier REVEAU, M. THOREAU Jean, Mme Cécile KNITTEL, Mme Josette JACOB, M. Philippe GALLAND, M. Daniel GUEDET, M. Jacky TACHEAU, M. Thomas GAETAN, Mme Sylvie SEQUEIRA, Mme Sylvie DOLLON, M. Nicolas CHABLE, M. Michel DIEDERICH, Mme Marie-Claire DUCCELLIER, Mme Hélène DEBLOCK, M. Gérard GUESNE, Mme Dominique BURLOT, M. Michel ARBOUYS, Mme Delphine LETESSIER, Mme Edith ALIX, M. Thierry PERRE, M. Claude DROUET

**Excusés :** Mme Pascale LEVEQUE (Pouvoir donné à Didier REVEAU), Mme Camille MORIN-BURRE (Pouvoir donné Josette JACOB), M. Thierry BODIN (Pouvoir donné à Philippe GALLAND), Mme Marie-Hélène TROUILLOT (Pouvoir donné à Cécile KNITTEL), Mme Bénédicte MARCHAIS (Pouvoir donné Daniel GUEDET), Mme Virginie ARZUL-MORICEAU (Pouvoir donné à Jean THOREAU), Mme Sylvie FAVRET (Pouvoir donné à Claude DROUET), M. Quentin GUTIERRES

Il a été, suivant les prescriptions de la loi du 5 avril 1884, procédé immédiatement à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil.

Madame Edith ALIX a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

**SIGNATURE D'UNE CONVENTION D'AUTORISATION DE PASSAGE EN TERRAIN PRIVE POUR L'INSTALLATION DE CANALISATIONS ET D'AMENAGEMENT D'UNE LIAISON DOUCE**

VU le permis d'aménager n° 07213217Z0001 délivré au profit de la SAS SIMIL pour l'aménagement d'un lotissement au lieu-dit « les Rianderies »,

VU le projet de convention d'autorisation de passage en terrain privé pour l'installation de canalisation et d'aménagement d'une liaison douce,

CONSIDERANT que cet aménagement nécessite le passage de canalisations (réseau eaux usées, réseau HTA, réseau téléphone...) sur la parcelle cadastrée section D n° 798, propriété de la commune,

CONSIDERANT que l'objet de cette convention permettrait ainsi de définir les modalités :

- De la servitude de passage pour l'installation des canalisations sur ladite parcelle,
- De l'aménagement, dans l'emprise de cette servitude, d'une liaison douce sur cette même parcelle (entre la RD 36 et le projet d'aménagement du lotissement)

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité des membres votants (28 Pour – 0 Contre – Abstention),

Autorise Monsieur le Maire ou l'un de ses Adjointes à :

- A signer la convention d'autorisation de passage en terrain privé pour l'installation de canalisations et l'aménagement d'une liaison douce avec la SAS SIMIL,
- Emettre le titre de recettes correspondant dont le montant s'élève à 21 887,11 € HT.

Pour Copie Conforme,

Le Maire

**Didier REVEAU**